

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 3 du 17 janvier 2019**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 7**

**CIRCULAIRE N° 1603/ARM/EMM/ASC**  
**relative aux rubans légendés réglementaires.**

*Du 19 septembre 2018*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *pôle « soutiens et finances » ; bureau « administration - soutien commun ».*

**CIRCULAIRE N° 1603/ARM/EMM/ASC relative aux rubans légendés réglementaires.**

*Du 19 septembre 2018*

NOR A R M B 1 8 5 2 2 0 9 C

---

*Références :*

- a) Arrêté du 27 juin 2018 (BOC n° 26 du 5 juillet 2018, texte 11 ; BOEM 110.3.3.1, 112.1).
- b) Instruction n° 596/ARM/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 19 avril 2018 (BOC n° 16 du 26 avril 2018, texte 2 ; BOEM 410.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Six annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 1591/ARM/EMM/ASC du 28 septembre 2017 (BOC n° 45 du 2 novembre 2017, texte 7 ; BOEM 450.5).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 450.5

*Référence de publication :* BOC n° 3 du 17 janvier 2019, texte 7.

---

**Préambule.**

Les quartiers-mâîtres et les matelots masculins portent sur le bâchi un ruban légendé qui mentionne le nom de la formation d'appartenance ou à défaut l'inscription « MARINE NATIONALE ».

La liste des formations possédant un ruban légendé est précisée en annexes.

**1. CRÉATION.**

La décision de création d'un ruban légendé est prise par le chef d'état-major de la marine [bureau « administration et soutien commun » de l'état-major de la marine (EMM/ASC)] ; les dispositions concernant sa réalisation et son approvisionnement sont du ressort du service du commissariat des armées (SCA).

La création d'un ruban légendé doit faire l'objet d'une demande officielle de l'autorité organique (formations de la marine) ou de l'état-major des armées (formations relevant de son autorité), motivée (effectif le justifiant pour les formations de la marine, effectif supérieur à trente quartiers-mâîtres et matelots pour les formations interarmées) et adressée à l'échelon central (EMM/ASC), conformément à l'annexe VI. de la présente circulaire.

Le port du ruban légendé est autorisé, le cas échéant, dès lors que la formation existe.

**2. CARACTÉRISTIQUES.**

Toutes les lettres du ruban légendé sont tissées en majuscules ; les accents graves, aigus, circonflexes, le tréma, la cédille doivent être portés sur la légende sauf s'il s'agit de la première lettre du mot.

La légende inscrite sur le ruban devant être identifiée en regardant le marin de face, il convient qu'elle n'excède pas, dans la mesure du possible, vingt lettres environ. Ce résultat peut être obtenu par contraction ou en utilisant des sigles.

### 3. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

### 4. ABROGATION.

La circulaire n° 1591/ARM/EMM/ASC du 28 septembre 2017 relative aux rubans légendés réglementaires est abrogée.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Philippe DUTRIEUX.

**ANNEXE I.**  
**LISTE DES BÂTIMENTS DE SURFACE ET DES SOUS-MARINS DOTÉS D'UN RUBAN LÉGENDE AU NOM DE L'UNITÉ.**

**1. SOUS-MARINS NUCLÉAIRES LANCEURS D'ENGIN.**

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE)	SOUS-MARIN LE TRIOMPHANT
	SOUS-MARIN LE TÊMÉRAIRE
	SOUS-MARIN LE VIGILANT
	SOUS-MARIN LE TERRIBLE

**2. SOUS-MARINS NUCLÉAIRES D'ATTAQUE.**

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA)	SOUS-MARIN SAPHIR	jusqu'en 2019
	SOUS-MARIN EMERAUDE	/
	SOUS-MARIN AMÉTHYSTE	/
	SOUS-MARIN PERLE	/
	SOUS-MARIN RUBIS	jusqu'en 2020
	SOUS-MARIN CASABIANCA	jusqu'en 2022
	SOUS-MARIN SUFFREN	à compter de 2019
	SOUS-MARIN DUGUAY-TROUIN	à compter de 2021

**3. PORTE-AVIONS.**

FORMATION.	RUBAN LÉGENDE.
Porte-avions (PA)	CHARLES DE GAULLE

**4. BÂTIMENTS AMPHIBIES.**

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
Bâtiments de projection et de commandement (BPC)	MISTRAL
	TONNERRE
	DIXMUDE

## 5. FRÉGATES DE PREMIER RANG.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Frégates de défense aérienne (FDA) et anti-aériennes (FAA)	FORBIN	/
	CHEVALIER PAUL	/
	CASSARD	jusqu'en 2019
	JEAN BART	jusqu'en 2021
Frégates anti-sous-marines (FASM)	PRIMAUGUET	jusqu'en 2019
	LA MOTTE-PICQUET	jusqu'en 2020
	LATOUCHE-TRÉVILLE	/
Frégate européenne multi-missions (FREMM)	AQUITAINE	/
	PROVENCE	/
	LANGUEDOC	/
	AUVERGNE	/
	BRETAGNE	/
	NORMANDIE	à compter de 2020
Frégate européenne multi-missions DA	ALSACE	à compter de 2022
Frégates type « La Fayette » (FLF)	LA FAYETTE	/
	SURCOUF	/
	COURBET	/
	ACONIT	/
	GUÉPRATTE	/

## 6. BÂTIMENTS DE SOUVERAINETÉ.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
Frégates de surveillance (FS)	FLORÉAL
	PRAIRIAL
	NIVÔSE
	VENTÔSE
	VENDÉMIAIRE
	GERMINAL

## 7. PATROUILLEURS HAUTURIERS.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Avisos - Patrouilleurs de haute mer (PHM)	LIEUTENANT DE VAISSEAU LE HÉNAFF	jusqu'en 2020
	PREMIER MAÎTRE L'HER	/
	ENSEIGNE DE VAISSEAU JACOBET	/
	COMMANDANT BLAISON	/
	COMMANDANT DUCUING	/
	COMMANDANT BIROT	/
	COMMANDANT BOUAN	/
Patrouilleurs type P400	LA GLORIEUSE	jusqu'en 2020
	LA MOQUEUSE	jusqu'en 2020
Patrouilleurs (PAT)	ARAGO	jusqu'en 2021
	LE MALIN	/
Patrouilleur de 40 mètres	FULMAR	/
Patrouilleurs de service public (PSP)	FLAMANT	/
	CORMORAN	/
	PLUVIER	/
Patrouilleurs légers guyanais (PLG)	LA CONFIANCE	/
	LA RESOLUE	/
	LA COMBATTANTE	à compter de 2018

## 8. SOUTIEN OUTRE-MER.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Patrouilleur polaire (PP)	L'ASTROLABE	/
Bâtiments multi-missions (B2M)	D'ENTRECASTEAUX	/
	BOUGAINVILLE	/
	CHAMPLAIN	/
	DUMONT D'URVILLE	à compter de 2018

## 9. BÂTIMENTS DE GUERRE DES MINES.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Bâtiments remorqueurs de sonars (BRS)	ANTARÈS	/
	ALTAÏR	/
	ALDÉBARAN	/
Chasseurs de mines tripartites (CMT)	CASSIOPÉE	jusqu'en 2022
	ANDROMÈDE	/
	PÉGASE	/
	ORION	/
	CROIX DU SUD	/
	L'AIGLE	/
	LYRE	/
	SAGITTAIRE	/
	CÉPHÉE	/
	CAPRICORNE	/
Bâtiments bases de plongeurs démineurs (BBPD)	VULCAIN	/
	ACHÉRON	/
	STYX	/
	PLUTON	/
Bâtiment d'expérimentation de guerre des mines (BEGM)	THÉTIS	/

## 10. BÂTIMENTS DE SOUTIEN LOGISTIQUE.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Bâtiments de commandement et de ravitaillement (BCR)	VAR	jusqu'en 2021
	MARNE	jusqu'en 2022
	SOMME	/

## 11. BÂTIMENTS AUXILIAIRES.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Bâtiments de soutien de région (BSR)	ELAN	jusqu'en 2019
	TAAPE	jusqu'en 2019
Bâtiment de soutien à la plongée (BSP)	ALIZÉ	/
Bâtiments d'expérimentation et d'essais	DUPUY DE LÔME	/
	MONGE	jusqu'en 2022
Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH)	LOIRE	/
	RHÔNE	/
	SEINE	à compter de 2019
	GARONNE	à compter de 2018

## 12. BÂTIMENTS OCÉANOGRAPHIQUES ET HYDROGRAPHIQUES.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Bâtiment océanographique (BO)	BEAUTEMPS-BEAUPRÉ	/
Bâtiments hydrographiques de 2e classe (BH2C)	LAPÉROUSE	jusqu'en 2022
	BORDA	jusqu'en 2022
	LAPLACE	/

### 13. BÂTIMENTS DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	OBSERVATIONS.
Bâtiments-école (BE)	LÉOPARD	jusqu'en 2022
	PANTHÈRE	jusqu'en 2022
	JAGUAR	jusqu'en 2022
	LYNX	jusqu'en 2022
	GUÉPARD	/
	CHACAL	/
	TIGRE	/
	LION	/
Bâtiments d'instruction à la navigation (BIN)	GLYCINE	jusqu'en 2022
	ÉGLANTINE	jusqu'en 2022

### 14. VOILIERS.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
Goélettes	GOÉLETTE ÉTOILE
	GOÉLETTE BELLE POULE
Cotre	MUTIN
Yawl	LA GRANDE HERMINE

**ANNEXE II.**  
**LISTE DES FORMATIONS À TERRE PLACÉES SOUS L'AUTORITÉ D'UN COMMANDANT DE FORCE MARITIME ET DOTÉES D'UN RUBAN LÉGENDE.**

**1. FORCES SOUS-MARINES ET FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE.**

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
État-major des forces sous-marines (ALFOST)  Escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (ESNLE)  École de navigation sous-marine de Brest (ENSM Brest) (1)  Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA)  École de navigation sous-marine et des bâtiments à propulsion nucléaire (ENSM BPN) (1)  Centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique (CIRA) (2)	FORCES SOUS-MARINES
Base opérationnelle de l'Île Longue (COMILO)	ÎLE LONGUE
Centres de transmissions de la marine (CTM)	CTM ROSNAY
	CTM FRANCE-SUD
	CTM SAINTE-ASSISE
(1) Organismes intégrés à ALFOST, dont la formation est l'activité principale et ne mettant pas en œuvre des moyens navals et aériens, dotés d'un ruban légende pour marins du cadre permanent et élèves [instruction n° 10/ARM/EMM/ORT du 1er décembre 2017 relative à la subordination des organismes de formation de la marine]. (2) Organisme intégré à ALFOST dont la formation n'est pas l'activité principale (instruction n° 10/ARM/EMM/ORT du 1er décembre 2017 relative à la subordination des organismes de formation de la marine).	

**2. FORCE D'ACTION NAVALE.**

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
État-major de la force d'action navale  [(EM ALFAN – ALERTE FAN – commandement de l'état-major de la force aéro-maritime de réaction rapide (COMFRMARFOR)]	FORCE D'ACTION NAVALE
Flottille amphibie de Toulon	FLOTILLE AMPHIBIE
Groupes de plongeurs démineurs	GROUPE PLONGEURS DÉMINEURS
Groupe de transformation et de renfort Toulon  Groupe de transformation et de renfort Brest	FRÉGATES MULTI-MISSIONS
Bases navales hors métropole	BASE NAVALE DÉGRAD DES CANNES
	BASE NAVALE FORT-DE-FRANCE
	BASE NAVALE NOUMÉA
	BASE NAVALE PAPEETE
	BASE NAVALE PORT DES GALETS
	BASE NAVALE ABU DHABI
	BASE NAVALE DJIBOUTI
	BASE NAVALE MAYOTTE

### 3. FORCE DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
État-major de la force de l'aéronautique navale (ALAVIA)	AÉRONAUTIQUE NAVALE
Flottes	FLOTTILLE 4 F
	FLOTTILLE 11 F
	FLOTTILLE 12 F
	FLOTTILLE 17 F
	FLOTTILLE 21 F
	FLOTTILLE 23 F
	FLOTTILLE 24 F
	FLOTTILLE 25 F
	FLOTTILLE 28 F
	FLOTTILLE 31 F
	FLOTTILLE 33 F
	FLOTTILLE 34 F
	FLOTTILLE 35 F
	FLOTTILLE 36 F
Escadrilles	ESCADRILLE 22 S (1)
	ESCADRILLE 57 S
Bases d'aéronautique navale (BAN) dont marins affectés au sein d'un service industriel de l'aéronautique	BAN HYÈRES
	BAN LANN-BIHOUE
	BAN LANVÉOC-POULMIC
	BAN LANDIVISIAU
Centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale (CEPA/10S)	CEPA
Centre logistique de l'aéronautique navale (CéLAé)	CéLAé
École du personnel de pont d'envol (EPPE Hyères) (2)	ÉCOLE DU PERSONNEL DE PONT D'ENVOL
École d'initiation au pilotage (EIP/50S Lanvéoc) (3)	ESCADRILLE 50S
<p>(1) Organisme intégré aux forces dont la formation n'est pas l'activité principale (instruction n° 10/ARM/EMM/ORT du 1er décembre 2017 relative à la subordination des organismes de formation de la marine).</p> <p>(2) Organisme intégré à ALAVIA, dont la formation est l'activité principale et ne mettant pas en œuvre des moyens navals et aériens, doté d'un ruban légendé pour marins du cadre permanent et élèves (instruction n° 10 ARM/EMM/ORT du 1er décembre 2017 relative à la subordination des organismes de formation de la marine).</p> <p>(3) Organisme intégré à ALAVIA, dont la formation est l'activité principale et mettant en œuvre des moyens navals et aériens, doté d'un ruban légendé pour marins du cadre permanent et élèves (instruction n° 10/ARM/EMM/ORT du 1er décembre 2017 relative à la subordination des organismes de formation de la marine).</p>	

#### 4. FORCE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
<p style="text-align: center;">Base des fusiliers marins et commandos</p> <p>Toute unité de fusiliers marins [groupement de fusiliers marins (GFM), compagnie de fusiliers marins (CIFUSIL)]</p>	<p style="text-align: center;">FUSILIERS MARINS</p>
<p style="text-align: center;">Commandos</p>	<p style="text-align: center;">COMMANDO JAUBERT</p>
	<p style="text-align: center;">COMMANDO DE PENFENTENYO</p>
	<p style="text-align: center;">COMMANDO DE MONTFORT</p>
	<p style="text-align: center;">COMMANDO KIEFFER</p>
	<p style="text-align: center;">COMMANDO TRÉPEL</p>
	<p style="text-align: center;">COMMANDO HUBERT</p>
<p style="text-align: center;">État-major de la force maritime des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO)</p>	<p style="text-align: center;">COMMANDOS MARINE</p>



ANNEXE IV.  
**LISTE DES FORMATIONS ET ÉCOLES DÉPENDANT DE LA DIRECTION DU PERSONNEL  
MILITAIRE DE LA MARINE DOTÉES D'UN RUBAN LÉGENDE.**

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	MARINS OU CADRE PERMANENT.	ÉLÈVES.
École Navale	ÉCOLE NAVALE	X	X (1)
Centre d'instruction naval de Brest (CIN BREST)	CIN BREST	X	/
	ÉCOLE DES MOUSSES	/	X
Écoles des matelots et des mousses à Cherbourg (EMMAC) rattachées au CIN Brest (2)	ÉCOLE DES MOUSSES	/	X
	ÉCOLE DES MATELOTS	/	X
Pôle Écoles Méditerranée (PEM)	POLE ÉCOLE MÉDITERRANÉE	X	X (1)
École de plongée (unité élémentaire du PEM)	ÉCOLE DE PLONGÉE	X	/
École des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA)	ÉCOLE ATOMIQUE	X	/
École des fusiliers marins (ECOFUSIL Lorient)	ÉCOLE DES FUSILIERS MARINS	X	X
École de l'aéronautique navale de Cognac (EAN Cognac)	EAN COGNAC	X	X
<p>(1) Quartiers-mâîtres et matelots de la flotte (QMF) et volontaires (VLT) en formation initiale équipage (FIE) ou en formation élémentaire métier (FEM) portent le ruban « ÉCOLE DES MATELOTS ».</p> <p>(2) Le groupement des écoles de formation initiale de la Marine à Cherbourg (GEFIMC) a été rebaptisé écoles des matelots et des mousses à Cherbourg (EMMAC) au 1er janvier 2018.</p>			

ANNEXE V  
**LISTE DES FORMATIONS INTERARMÉES .**

1. LISTE DES FORMATIONS INTERARMÉES POSSÉDANT UN RUBAN LÉGENDE.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.
Groupements de soutien de base de défense (BDD)	BdD BREST-LORIENT
	BdD TOULON
	BdD CHERBOURG
Groupement de soutien de la base des forces françaises aux Émirats Arabes Unis	MARINE ABU DHABI
Groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti	MARINE DJIBOUTI
État-major des armées	ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES
Directions des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) outre-mer	DIRISI SAINT-DENIS RÉUNION
	DIRISI FORT-DE-FRANCE
	DIRISI NOUMÉA
	DIRISI PAPEETE
	DIRISI CAYENNE
	DIRISI DJIBOUTI

2. ÉCOLE NE RELEVANT PAS DE LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE DOTÉE D'UN RUBAN LÉGENDE.

FORMATIONS	RUBAN LÉGENDE	MARINS OU CADRE PERMANENT	ÉLÈVES
École des fourriers de Querqueville	ÉCOLE DES FOURRIERS	X	X (1)
(1) Quartiers-mâtres et matelots de la flotte (QMF) et volontaires (VLT) en formation élémentaire métier (FEM) portent le ruban « ÉCOLE DES MATELOTS ».			

3. CENTRE DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE.

FORMATIONS.	RUBAN LÉGENDE.	MARINS OU CADRE PERMANENT.	STAGIAIRES DU SMV.
Service militaire volontaire Brest	SMV BREST	X	X

**ANNEXE VI.**  
**MESSAGE TYPE DE DEMANDE DE CRÉATION DE RUBAN LÉGENDE.**

## MESSAGE TYPE DE DEMANDE DE CRÉATION DE RUBAN LÉGENDE

FM .....  
TO EMM/ASC  
INFO CESCOF  
CACI

BT  
NON PROTÉGÉ  
MCA ADMIMAT  
NMR/...  
OBJ/DEMANDE DE CRÉATION D'UN RUBAN LÉGENDE.  
REF/CIRCULAIRE NMR            ARM/EMM/ASC/NP DU

TXT  
INTÉRESSE CACI DIV/LOG

PRIMO  
LE (NOM DE LA FORMATION) A ÉTÉ CRÉÉ LE (DATE).  
OU  
LE (NOM DE LA NOUVELLE FORMATION) A ÉTÉ CRÉÉ LE (DATE) EN REMPLACEMENT  
DU (NOM DE L'ANCIENNE FORMATION).

SECUNDO  
CONFORMÉMENT À LA CIRCULAIRE CITÉE EN RÉFÉRENCE, VOUS DEMANDE ACCORD  
POUR CRÉER UN RUBAN LÉGENDE « NOM DE LA FORMATION » AU PROFIT DES  
QUARTIERS-MAÎTRES ET MATELOTS DE LA FORMATION DONT L'EFFECTIF EST DE  
.....

BT